

SCHÉMA DE COHÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LIGUE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD DES PAYS DE LA LOIRE



LIGUE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD DES PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
ÉDITO <i>de la présidente de la Ligue de ski nautique et wakeboard</i>	7
1. PRÉSENTATION DU SKI NAUTIQUE ET DU WAKEBOARD	8
■ NAISSANCE DE LA FÉDÉRATION	8
■ LES SUPPORTS ET LES DISCIPLINES DU SKI NAUTIQUE ET DU WAKEBOARD	8
■ LA NATURE JURIDIQUE DES STRUCTURES	13
2. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE LA LIGUE	14
3. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA PRATIQUE DU SKI NAUTIQUE ET DU WAKEBOARD	15
■ LES CLUBS	16
■ LES LICENCIÉS	18
■ LE DÉVELOPPEMENT DU SKI-ASSIS	19
■ LA FORMATION	20
■ LES PAYS DE LA LOIRE, UNE TERRE DE CHAMPIONS	20
■ LE SKI NAUTIQUE ET LE WAKEBOARD : DES ATOUTS TOURISTIQUES	21
4. LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SKI NAUTIQUE	22
■ LES TÉLÉSKIS	22
■ LE SKI NAUTIQUE BATEAU	24
■ SYNTHÈSE DES ÉQUIPEMENTS DE BASE NÉCESSAIRES À UN CLUB	25
5. "AMBITION 2025"	27
■ CONSTAT	27
■ LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA LIGUE	27
6. BESOINS EN ÉQUIPEMENTS À L'HORIZON 2025	28
■ PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU BABY-SKI DANS LES STRUCTURES FFVOILE	28
■ PROJET DE CRÉATION D'UN PÔLE D'ENTRAÎNEMENT DE SKI NAUTIQUE	29
■ PROJET DE LABELLISATION DES CLUBS "ÉMERGENTS"	29
■ PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE ZONES DE PRATIQUE	29
■ ET POURQUOI NE PAS CONSIDÉRER LE SKI NAUTIQUE COMME UN SPORT-SANTÉ ?	30
■ AMBITION OU RÉALITÉ, DÉVELOPPEMENT DU BATEAU ÉLECTRIQUE POUR LE SKI NAUTIQUE	30
ANNEXES	31

PRÉAMBULE

Le développement de la pratique sportive sur le territoire passe par l'accès à des équipements de qualité. Ceux-ci doivent être accessibles à tous pour permettre une pratique la plus diversifiée possible, être adaptés aux usages d'aujourd'hui et capables de s'adapter à ceux de demain.

Ainsi, dans le cadre d'un aménagement sportif du territoire, il apparaît indispensable que la création et la modernisation des équipements soient pensées à l'échelle du territoire et au regard des besoins des Ligériens. Cette vision stratégique doit intégrer les projets de développement des instances sportives et l'émergence de nouvelles formes de pratique.

La Région des Pays de la Loire, Le Comité régional olympique et sportif, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, avec le soutien du cabinet Amnyos, ont décidé d'encourager les ligues et comités régionaux dans l'élaboration de schémas de cohérence des équipements sportifs.

Ces schémas sont, avant tout, des outils pour le mouvement sportif dans une perspective de développement des activités. Ils peuvent également être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs engagés dans le sport. Ils permettent de partager une même vision des besoins et les perspectives possibles d'aménagement et d'équilibre des territoires en matière d'équipements et d'accès aux disciplines sportives.

ÉDITO

de la présidente de la Ligue de ski nautique et wakeboard

Comment définir le ski nautique en quelques mots :
ÉQUILIBRE - VITESSE - SENS - GLISSE

Voilà ce qu'évoque le ski nautique. Ce sport aussi méconnu que spectaculaire est une source intarissable de sensations aussi bien pour celui qui le pratique que pour celui qui le regarde. Sa beauté est incomparable. Il ne se laisse pas facilement dompter, à l'image de l'eau, élément instable dont les réactions sont dictées par la vitesse à laquelle on la caresse.

Le ski nautique sait défier en permanence les lois de la nature avec pour seule alliée une simple corde, source d'énergie à maîtriser à la perfection. Son environnement unique fait de ce sport un véritable mode de déplacement, un voyage dans les éléments, quelque part entre air et eau.

Toutes les disciplines participent au développement du sportif, aussi bien sur le plan mental que physique.

Marie-Noëlle SOURTY
Présidente

1. PRÉSENTATION DU SKI NAUTIQUE ET DU WAKEBOARD

■ Naissance de la Fédération

Né simultanément en France et aux USA, dans les années 1920, le ski nautique s'est développé en France sur les rivages de la Côte d'Azur et notamment à Juan-Les-Pins où furent organisés, en 1949, les premiers championnats du monde. Le ski nautique est révélé au grand public en 1937, lors de l'exposition internationale de Paris, par une Française, Maguy Savard.

Depuis, les formes et les lieux de pratique se sont diversifiés, puisqu'on compte à ce jour plusieurs disciplines pratiquées sur tous les types de plan d'eau (mer, lacs naturels et artificiels, fleuves, rivières) comprenant : le slalom, les figures, le saut, le wakeboard, le ski nu-pieds (ou barefoot), le téléski nautique, le handi-ski, le kneeboard, les courses de vitesse, les shows nautiques. Toutes ces disciplines sont regroupées au sein de la Fédération française de ski nautique qui a vu le jour le 18 mars 1947.

En 1996, la Fédération reconnaît officiellement le wakeboard et crée une commission dont l'objectif est de structurer le développement de cette discipline. Des formations de juges et d'initiateurs sont mises en place. S'organisent alors les premiers championnats de France de wakeboard à Viry-Châtillon.

En 2009, la FFSN devient la FFSNW - Fédération française de ski nautique et de wakeboard et change son logo. La Fédération est présente dans seize régions sur le territoire national.

■ Les supports et les disciplines du ski nautique et du wakeboard

Le ski nautique est un sport féminin et masculin. La mixité de la pratique représente un atout puisqu'elle favorise l'accès de tous les jeunes. Les femmes trouvent ce sport très complet et très adapté au rythme de vie : pratique courte et intense. C'est aussi un sport individuel qui est pratiqué à tous les âges en loisir et jusqu'au plus haut niveau de compétition. Il est accessible aux personnes en situation de handicap.

Depuis 2009, le président est Patrice Martin (ancien sportif de haut niveau ligérien, 12 fois champion du monde et 25 records du monde à son actif).



	Nombre de licences	Régions	Ligue sous tutelle
	2936	Ile de France	Pas de ligue
	2240	Rhône Alpes	Pas de ligue
	1873	Aquitaine	Pas de ligue
	1552	Languedoc Roussillon	Pas de ligue
	1218	Midi Pyrénées	Pas de ligue
	854	Bourgogne	Pas de ligue
	812	Pays de la Loire	Pas de ligue
	687	Normandie	Pas de ligue
	511	Limousin	Pas de ligue
	436	Franche-Comté Alsace	Pas de ligue
	432	Lorraine	Pas de ligue
	428	Poitou Charente	Pas de ligue
	269	Auvergne	Pas de ligue
	223	Bretagne	Pas de ligue
	207	Centre Loire	Pas de ligue
	177	Champagne Ardenne	Pas de ligue
TOTAL	16193	FFSNW	




chiffres 2013

Nous distinguons plusieurs supports et disciplines au sein du ski nautique:

- Supports : bateau et téléski,
- Disciplines : bi-skis et mono-ski, barefoot (nu-pieds), wakeboard, ski de vitesse, handi-ski et baby-ski.

Chacune de ces disciplines a ses propres règles et son propre équipement :

Familles	Disciplines	Description du matériel	Bateau	Téléski	Photos du matériel	
Ski nautique	Baby-ski	Bi-skis et bateau équipé pour les enfants adapté à leur taille	◆			
	Bi-skis	Deux skis avec dérives	◆	◆		
	Mono-ski	Un ski avec deux chausse ou une chausse et un bride	◆			
	Figures	bi-skis	2 skis courts sans dérive	◆	◆	
		mono	Ski court - avec chausse et bride + palonnier avec bride pour les figures corde au pied	◆	◆	
Saut	Deux skis longs avec dérives longues et peu hautes pour la stabilité	◆				
Wakeboard	Baby-wake	Wake baby et bateau équipé pour les enfants adapté à leur taille	◆			
	Kneeboard	Planche à genou	◆	◆		
	Easy hup	Planche de débutants avec foot-straps		◆		
	Wake-skate	Planche courte sans chausse avec grip	◆	◆		
	Wakeboard	Planche avec ou sans dérives et channel	◆	◆		
	Wake-surf	La planche est similaire à une planche de surf des mers, mais plus petite et plus "sensible"	◆			
Barefoot	Figures	2 pieds nus - vitesse adaptée afin de favoriser la dureté de l'eau et donc la portance du skieur	◆			
	Saut		◆			
	Slalom		◆			

Handi-ski	Slalom	Grand ski avec châssis pour les paraplégiques. Pour les uni-jambistes, pas de ski particulier.	◆		
	Figures	Planche de wake large pour adapter un châssis	◆	◆	
	Saut	Ski long, large et renforcé équipé d'un châssis	◆		
Ski de vitesse	Mono-ski	Long monoski adapté pour une vitesse bateau pouvant aller à 140 km/h	◆		

Le baby-ski :

Le baby-ski est un bon moyen d'initier les enfants à la pratique du ski nautique.

Ils peuvent démarrer le ski et le wake à partir de trois ans. Le bateau baby-ski est équipé d'un système de barre latérale fixée de manière que l'enfant soit toujours proche du moniteur pendant la séance.

Les skis sont reliés entre eux à l'avant par une barre rigide. Un système de poulies permet au moniteur de tirer ou de relâcher la corde attachée à l'avant des skis et ainsi de régler la position des skis et leur orientation. Plus l'enfant sera à l'aise, plus le moniteur relâchera cette corde et plus l'enfant dirigera lui-même ses skis.

L'enfant est équipé d'une combinaison et d'un gilet de sauvetage. Il doit cependant être à l'aise dans l'eau et savoir nager.

Le baby-ski permet aux enfants de découvrir les joies de la glisse sans prendre de risque grâce à un équipement qui leur est tout à fait adapté. Ce sport nautique leur permet d'acquérir plus de confiance en eux, de se dépenser physiquement, de travailler l'équilibre et la concentration.



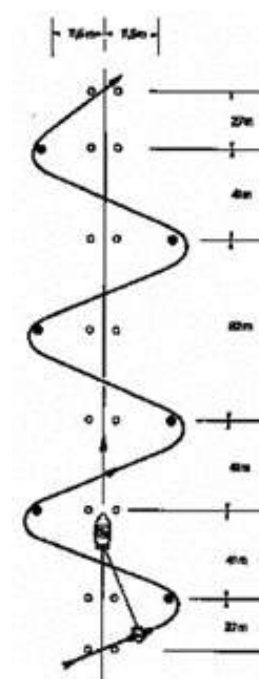
Le bi-skis :

Se pratique avec deux skis indépendants. Il est conseillé aux débutants pour sa facilité. La plus grande surface obtenue avec les deux skis (en comparaison à celle d'un mono-ski), procure au skieur plus de portance et lui permet de sortir de l'eau plus facilement. Les premiers départs sont faits à la barre pour faciliter l'appui et l'équilibre.



Le mono-ski :

Une fois le pied d'appel trouvé, le pratiquant évolue du bi-skis au mono-ski. L'équilibre trouvé ainsi que le placement sur le ski donne au skieur une fluidité et un confort qui lui permettra de se diriger vers le slalom.



Le slalom :

C'est l'une des trois épreuves de ski classique, avec les figures et le saut. En slalom, le compétiteur skie en mono-ski, et doit contourner par l'extérieur six bouées pendant que le bateau tracteur suit une ligne droite au centre d'un chenal. La compétition commence à 34 km/h (37 km/h pour la catégorie open) et progresse par palier de 3 km/h : 37, 40, 43, 46, 49, 52, 55 puis 58 km/h. Pour certaines catégories, notamment chez les femmes ou les cadets, la vitesse maximale est adaptée au gabarit du compétiteur et limitée à 55 km/h.

Après avoir effectué avec succès le passage à vitesse maximum, la corde est raccourcie par paliers successifs (raccourcissement souvent désigné en langue anglaise par "X off" où X correspond à la longueur de corde qui a été enlevée). Les bouées se situant toujours à la même distance du chenal dans lequel passe le bateau, il devient de plus en plus difficile pour le skieur de les atteindre. À moins de 11,25 m, la corde est plus courte que la distance du chenal aux bouées et le skieur se doit de compléter la distance à l'aide de son corps, en se couchant sur l'eau.

Le vainqueur de l'épreuve, à l'image du saut à la perche, est la personne qui a réussi à passer le plus de bouées avec la corde la plus courte en ayant réalisé toutes les autres longueurs et vitesses précédentes. C'est la discipline la plus physique.



La figure (bi-skis ou mono-ski) :

Célérité et vélocité sont les caractéristiques particulières de cette discipline. La course s'exécute en deux passages de 20 secondes. La vitesse du bateau est d'environ 30 km/h et est ajustée à la demande du skieur.

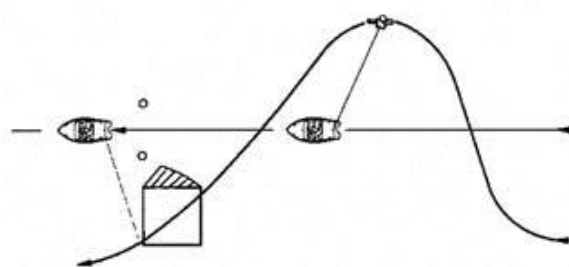
L'athlète doit faire autant de figures que possible, corde en main ou corde aux pieds, dans la limite du temps qui lui est imparti. L'exigence sur la précision des figures s'oppose au nombre de figures par passage et à leur degré de difficulté, la valeur des points attribués variant selon la difficulté de celles-ci.



Le saut :

Discipline moins connue mais plus extrême, le saut est une discipline consistant à exécuter le saut le plus long à l'aide d'un tremplin d'une longueur de 6,80 m (ou rampe). Le sauteur est muni de deux longs skis, généralement autour de 110-120 % de sa taille, équipés de petites dérives d'une vingtaine de centimètres de longueur et peu profondes. Le sauteur choisit la hauteur de sa rampe : 1,50 m, 1,65 m ou 1,80 m.

Afin de sauter le plus loin possible, le skieur va prendre de la vitesse en effectuant des coupes (trajectoires diagonales à l'axe du bateau) qui seront accompagnées par un contre du bateau. Adoptant en l'air une position comparable à celle des sauteurs à ski sur neige, le sauteur doit skier après sa réception pour que le saut soit homologué. Certains atteignent 70 m.



Le wakeboard :

Le wakeboard est une combinaison de snowboard et de ski figures. Il fait son apparition en Europe au début des années 80 sur la côte d'azur. Il connaît alors une croissance très rapide dans les milieux de la glisse et jouit d'une couverture médiatique importante lors des "shows".

Depuis quelques années, sont apparus le wakeskate (pieds non attachés à la planche) et le wakesurf (pieds non attachés à la planche et sans palonnier, le rideur prend la vague formée par le bateau).

Le skieur nommé "rider" est tracté par un bateau ou un téléski, à l'aide d'une corde munie d'un palonnier et utilise une planche ressemblant à un surf ou snowboard.

Le développement des téléskis a participé au développement de cette discipline. Le wakeboard utilisé diffère alors d'une pratique dite bateau, où l'on utilise le sillage pour sauter, de celle en téléski nautique où ce sont des obstacles appelés "modules" qui sont utilisés. Comme dans tout sport un peu extrême, il y a des termes ou expressions spécifiques pour nommer ces tricks (figures).

Ces tricks peuvent être réalisés en heelside ou en toeside si la figure est débutée respectivement en prise de care back (c'est-à-dire en appui talon face au bateau) ou front (c'est-à-dire en appui doigts de pieds dos au bateau). Ils peuvent également être déclinés en switch si le rider les a débutés dans le sens opposé à son sens naturel.



Le barefoot :

Le barefoot, ou ski nautique nu-pieds, ressemble au ski nautique à la différence près que le pratiquant utilise ses pieds pour glisser.

La pratique du nu-pieds exige un effort considérable de tous les muscles ainsi qu'un très bon équilibre, ce qui rend cette catégorie physiquement la plus éprouvante de toutes.

Cependant, l'aspect très spectaculaire, lié à la vitesse, attire de plus en plus l'attention du public et le nu-pieds est aujourd'hui en plein essor.

Le ski assis : le handi-ski

Le handi-ski permet aux personnes en situation de handicap physique de skier assis. Les sportifs utilisent un châssis adapté à leur morphologie, monté sur des skis également adaptés en longueur et/ou en largeur. Les championnats handi-ski sont organisés pour les meilleurs.

Le ski nautique "handi" a les mêmes disciplines que le ski classique : le saut, le slalom, les figures et le combiné. En compétition, le skieur faisant les 3 disciplines (slalom, saut, figure) cumule des points pour un 4^e podium appelé combiné.



■ La nature juridique des structures

Les membres de la FFSNW viennent de deux entités : les membres affiliés et les membres agréés. Ces deux types de structures sont rattachés aux structures déconcentrées de la FFSNW : ligue régionale et comités départementaux.

Les structures	LES PUBLICS DANS LES STRUCTURES	
	Les licenciés	Les pratiquants
Membres affiliés Associations sportives "clubs"	Les clubs sont habilités à délivrer des licences aux : - Personnes membres de l'association, - Compétiteurs, - Pratiquants de ski nautique.	En club, toute personne doit être licenciée.
Membres agréés Structures à but non lucratif	- Le responsable légal, - Toute personne voulant utiliser les modules, - Toute personne voulant faire de la compétition, - Toute personne considérant enfin que le ski nautique sous toutes ses formes est un sport fédéral.	- La clientèle qui choisit de pratiquer sans licence, - Les personnes de passage pour découvrir la structure, - La clientèle non informée sur les assurances et les licences, à noter : en téléski, il existe les titres de participation.

2. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE LA LIGUE

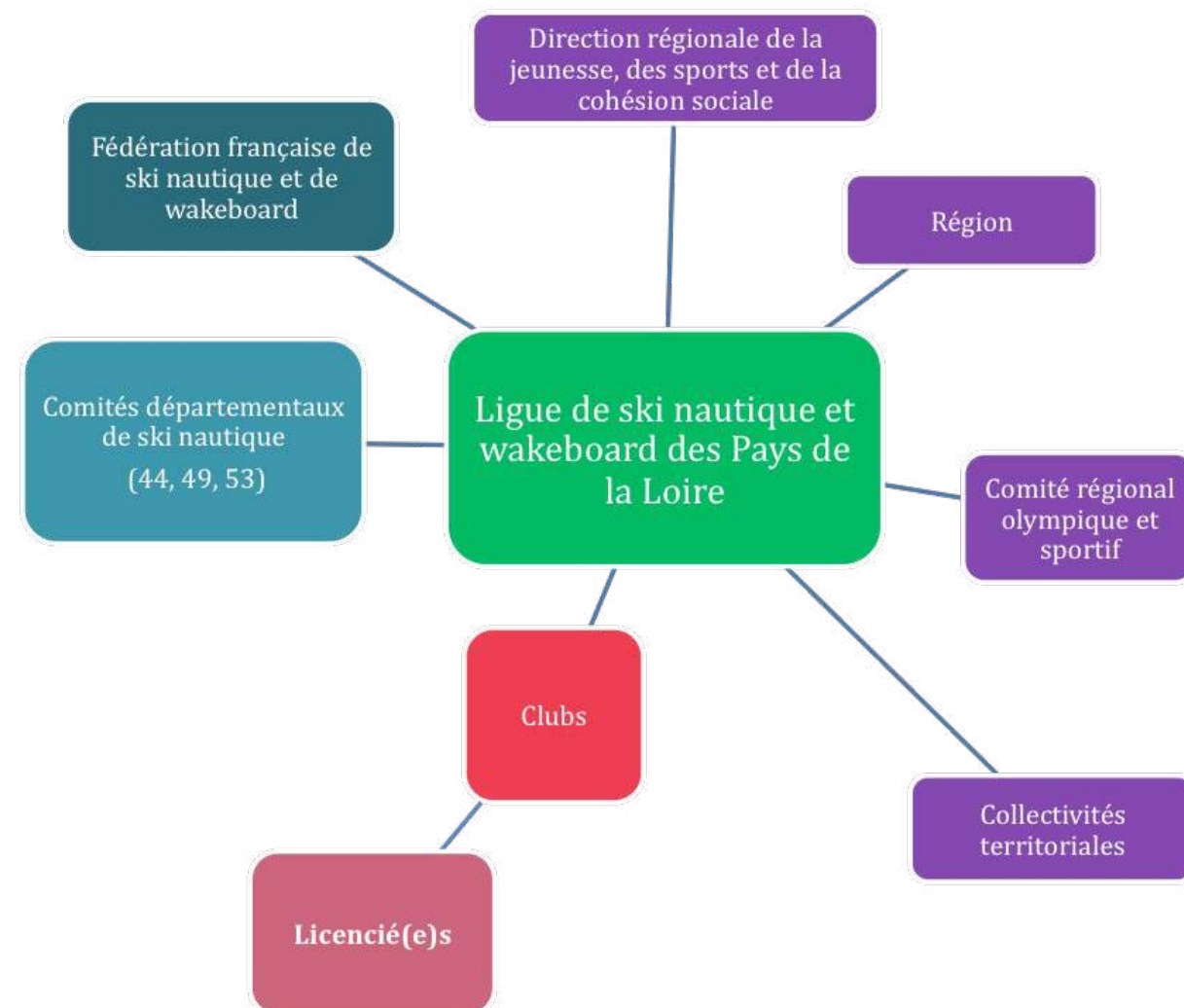
La Ligue est gérée par un Comité directeur composé de 13 membres élus par les clubs.

Le principe de structuration de la Ligue de ski nautique et de wakeboard repose sur la combinaison de compétences apportées par les bénévoles et par les techniciens.

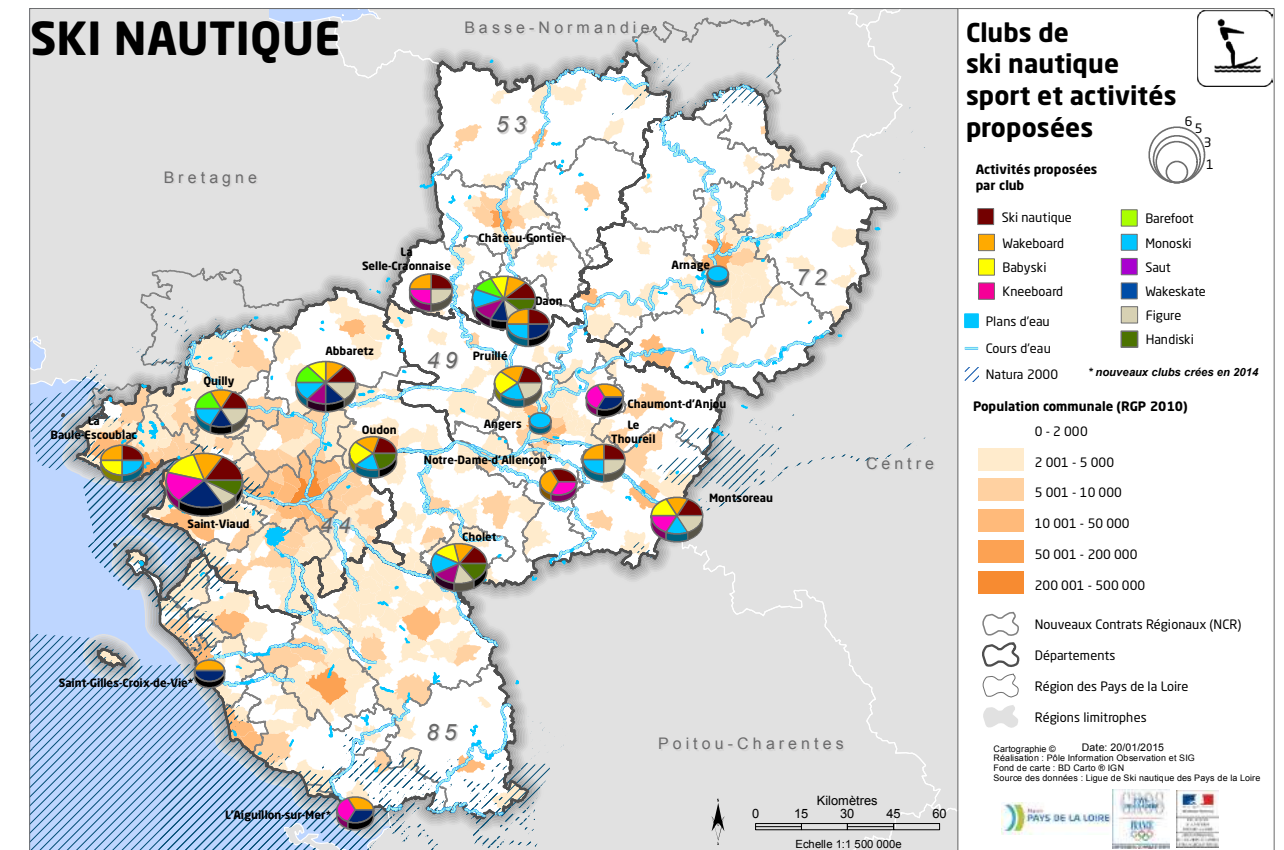
La Ligue s'appuie sur son équipe technique régionale (E.T.R.) qui fonctionne avec l'aide des cadres fédéraux nationaux.

L'une des missions de l'E.T.R est de développer la Ligue notamment en accompagnant les jeunes pouvant accéder à la pratique du haut niveau. Leur expertise permet d'assurer un encadrement de qualité et préparer au mieux ces jeunes athlètes.

La Ligue développe des relations directes avec le milieu fédéral (clubs, comités départementaux, fédération) et avec les partenaires institutionnels.

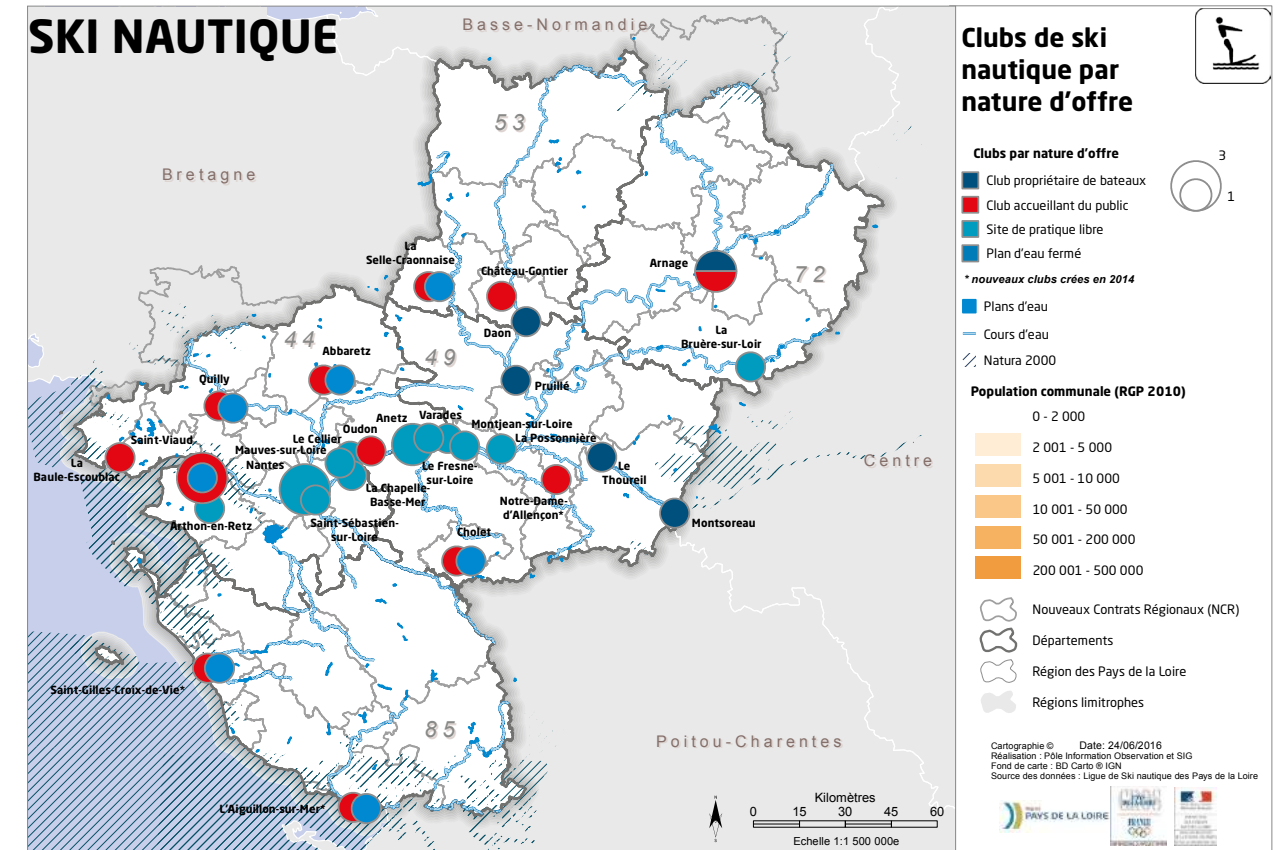
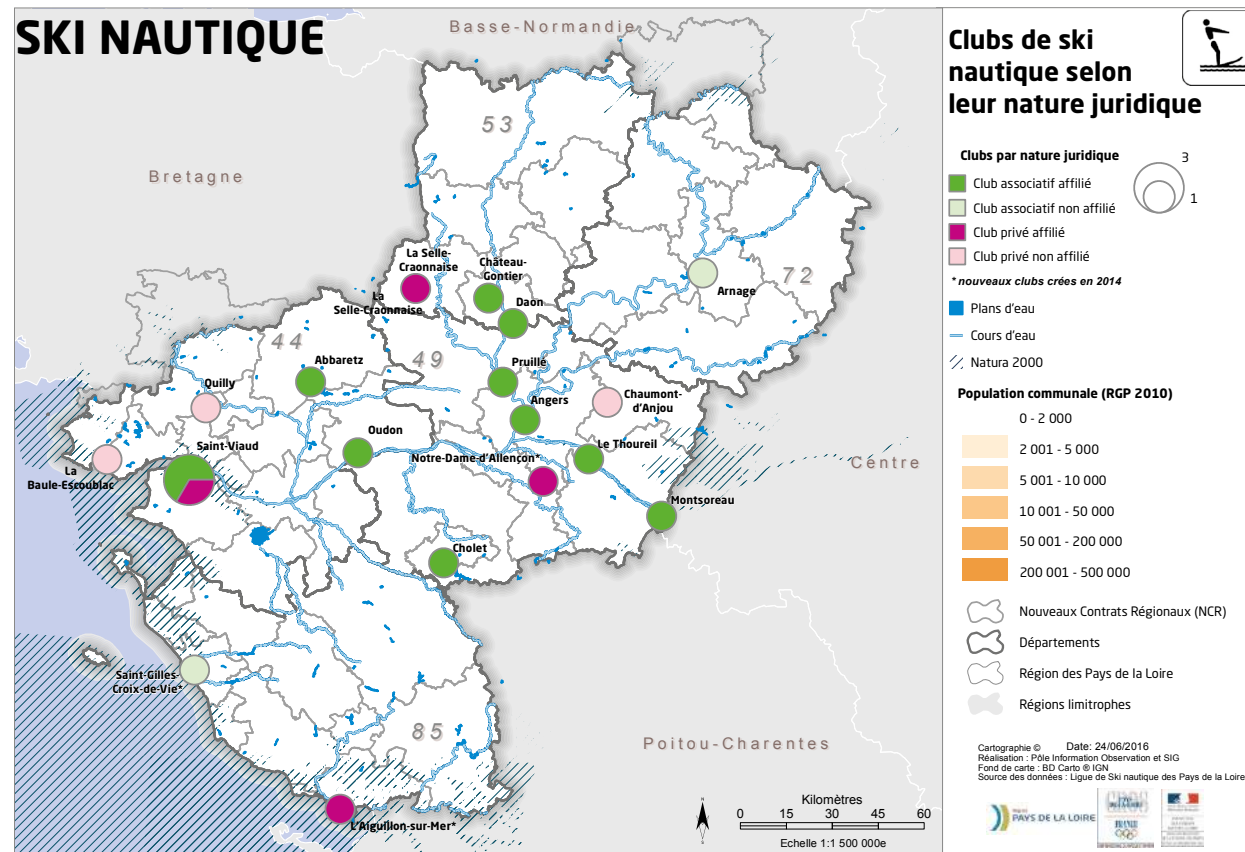


3. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA PRATIQUE DU SKI NAUTIQUE ET DU WAKEBOARD



■ Les clubs

La Ligue de ski nautique et wakeboard se situe, en fonction des années, à la 5^e ou 6^e place au classement national en termes de nombre de licenciés (812 en 2013).

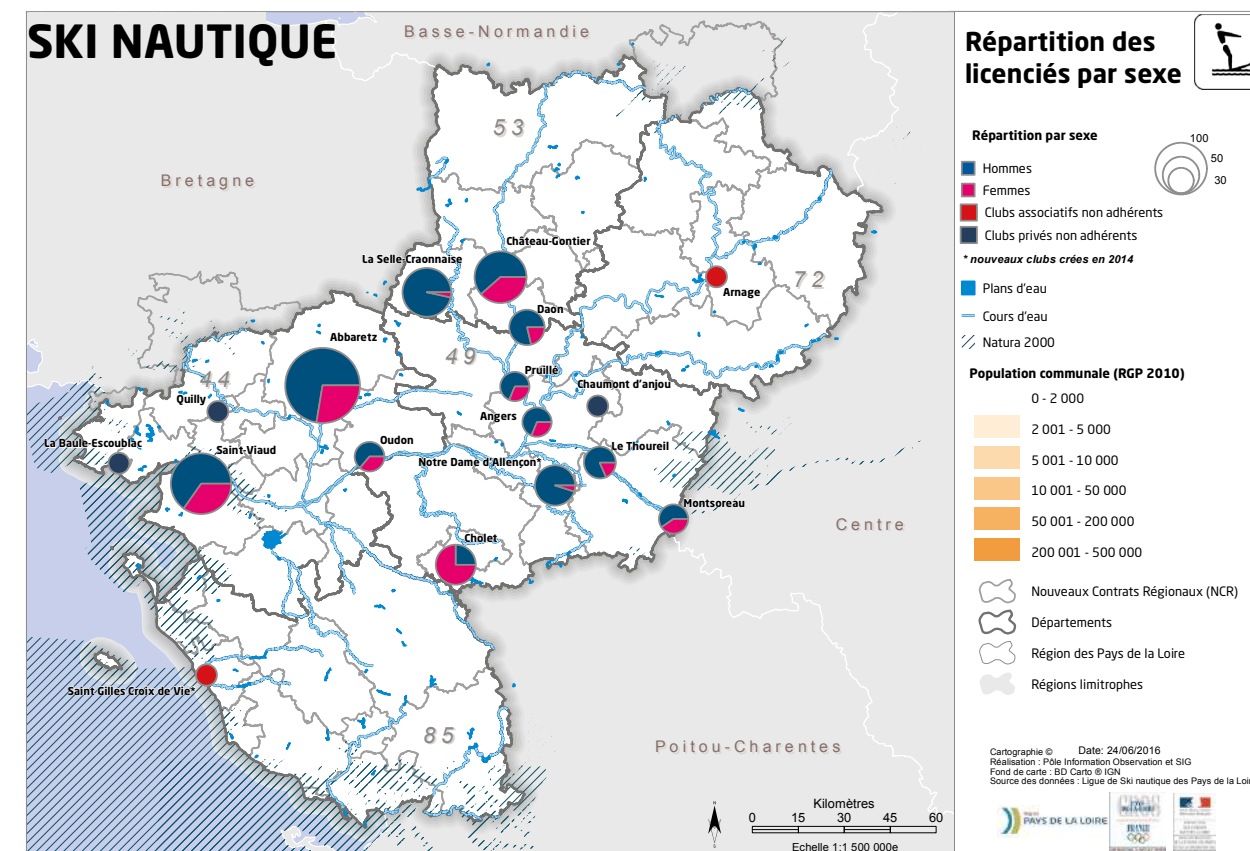
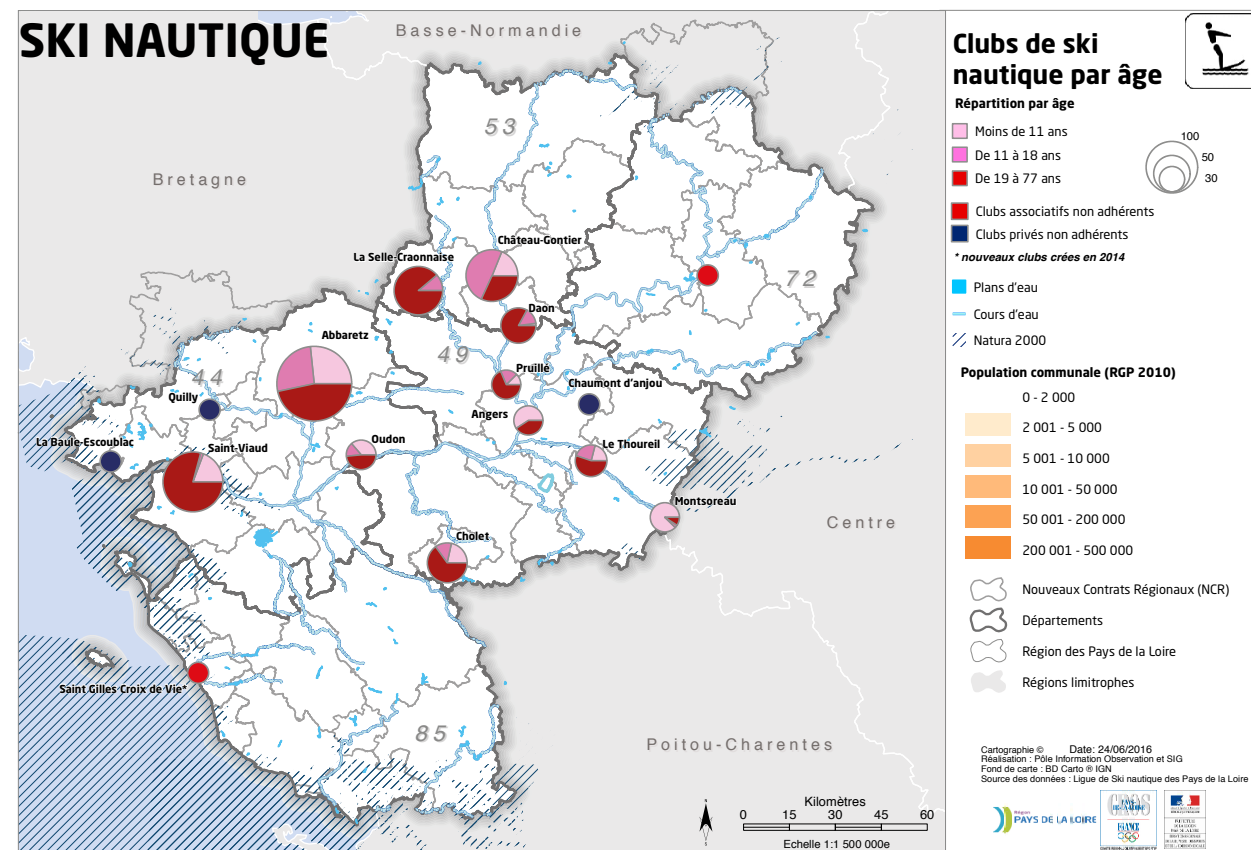


La ligue de ski nautique et de wakeboard des Pays de la Loire a été créée en 2007 avec six clubs répartis dans trois départements. En 2015, la région des Pays de la Loire dispose de vingt lieux de pratique et de vingt-cinq structures. Cette jeune Ligue est en plein essor et l'installation des téléskis va lui permettre d'être présente dans les cinq départements.

	Clubs associatifs affiliés	Clubs privés affiliés	Clubs non affiliés
Loire-Atlantique	3	1	3
Maine-et-Loire	4	1	1
Mayenne	2	1	
Sarthe			1
Vendée		2	

L'autre particularité de la discipline est la présence des clubs propriétaires de bateaux. Bien que constitués en association, ils ne sont pas affiliés à la Fédération. Il faut aussi reconnaître que le ski nautique est une activité principalement de loisir et beaucoup le pratiquent en individuel, avec leur bateau ou en simple consommateur de téléskis.

■ Les licenciés



■ Le développement du ski-assis

Le ski-assis est praticable par tous, valides et personnes en situation de handicap. Cette discipline permet :

- d'améliorer ses capacités physiques et ainsi acquérir une meilleure autonomie dans la vie quotidienne,
- d'acquérir une meilleure confiance en soi,
- de favoriser la mixité des pratiquants,
- de ressentir la sensation de glisse,
- de pratiquer un sport dans un espace naturel,
- d'apporter un bien-être physique (mouvements de tout le corps, travail musculaire) et mental.

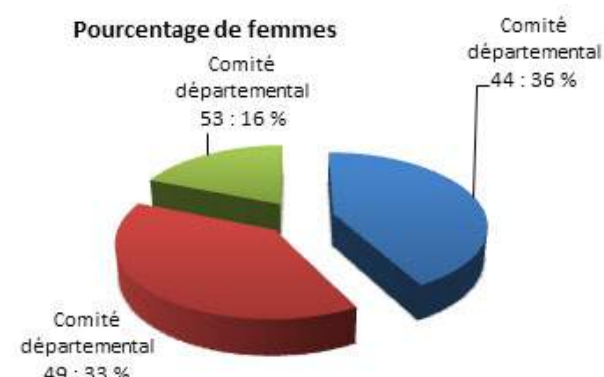
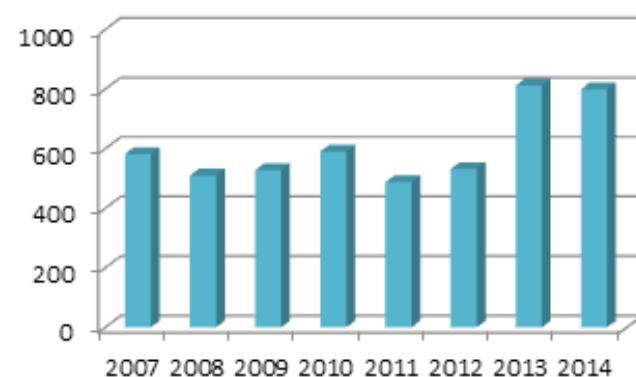
La Ligue a pour but de développer et promouvoir cette pratique. Elle s'efforce de rendre celle-ci accessible à tous : hommes, femmes, enfants, qu'ils soient porteurs d'un handicap ou non. Depuis plusieurs années, nous nous tournons principalement vers les personnes en situation de handicap, pour leur permettre de pratiquer l'activité, et cela en toute sécurité.

La Ligue a également signé une convention avec le Comité régional handisport et la Ligue de sport adapté. Notre partenariat porte notamment sur l'aménagement et l'accessibilité des lieux de pratique, la formation initiale et continue des cadres, enseignants et dirigeants, l'organisation de manifestations, stages et démonstrations.

Les journées de découverte du ski nautique rencontrent un grand succès auprès de ces pratiquants. En parallèle de ce partenariat, la Ligue a investi dans du matériel qu'elle met à disposition des clubs désirant développer cette pratique. Notre prochain objectif est l'acquisition de matériel supplémentaire pour équiper chaque structure.

- Cholet (49) > 2 handi-skis
- Château-Gontier (53) > 2 handi-skis
- L.A.C (44) > 3 handi-skis
- Saint-Viaud (44) > 1 handi-ski

Nombre de clubs :



L'accroissement du nombre de clubs a eu comme incidence une très forte augmentation des licenciés. La Ligue est passée de 265 à 812 licenciés entre 2007 et 2014, soit une augmentation de 150%. Cette évolution passe par une politique sportive de loisir, de haut niveau et sociale. Les motivations et implications de tous sur le terrain assurent au jour le jour la réussite de ce projet.

28% des licenciés ligériens sont des femmes mais en compétition, la parité est de mise.

■ La formation

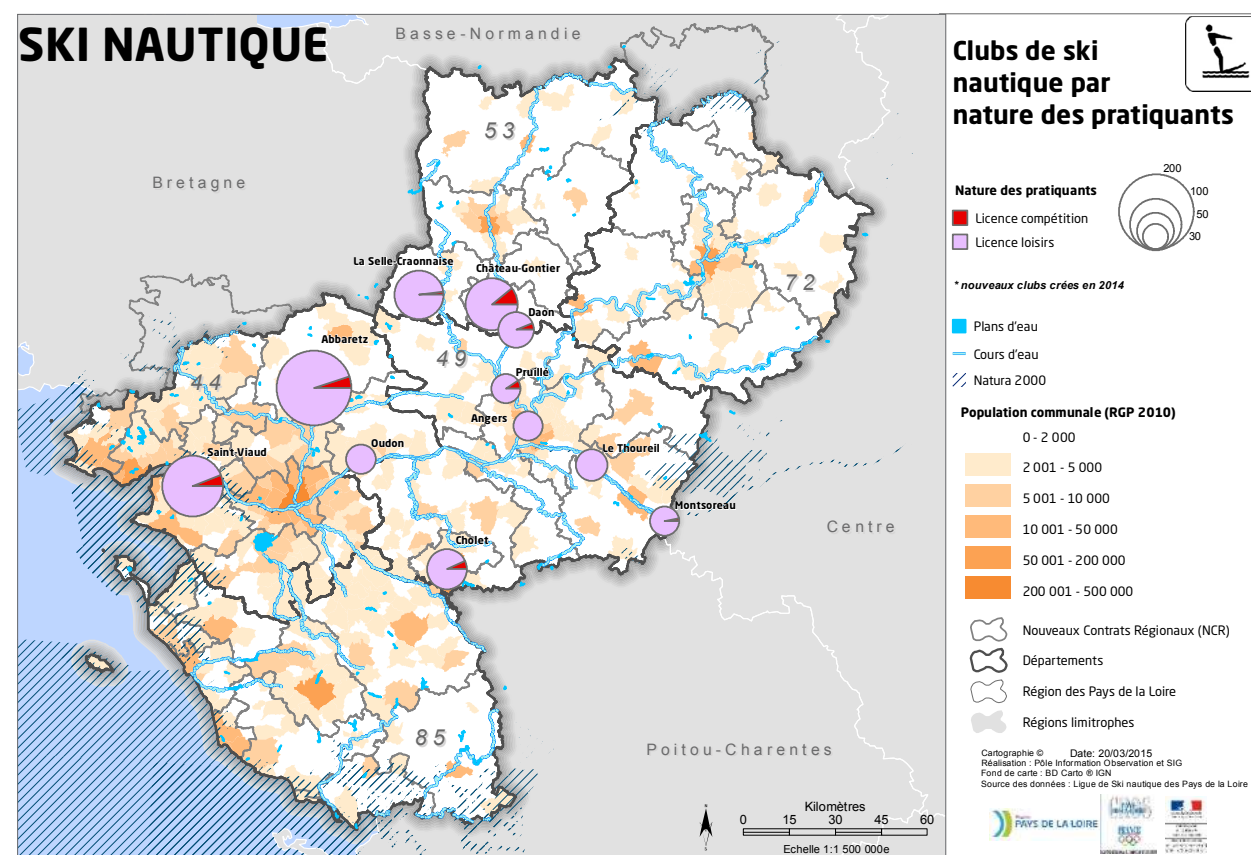
L'un des autres points forts de la Ligue, c'est la formation des professionnels avec la structure "Cefam" (Centre d'études et de formation des activités motorisées) à Quilly (44) et des bénévoles sur notre territoire. En 2013, 117 journées de formation ont été organisées.

Les formations dispensées par la Ligue sont :

- Juge arbitre
- Juge international
- Initiateur de club
- Moniteur fédéral
- BPJEPS ski nautique et initiation et BPJEPS ski nautique monovalent
- Opérateur téléski
- Secourisme

Ces formations permettent à notre discipline de se professionnaliser et sont un gage de la qualité de nos structures et de l'enseignement pratiqué.

■ Les Pays de la Loire, une terre de champions



Il ne faut pas oublier de mentionner le côté sportif très important de notre ligue puisque, depuis plus de 30 ans maintenant, les Pays de la Loire ont les plus grands champions du monde et d'Europe.

Ski classique		Wakeboard Reconnu par le ministère comme sport de haut niveau depuis 2012
Patrice Martin	Nicolas Leforestier	Jean Griffon (liste Espoir)
Cécile Paillard	Marc Sourty	Juliette Griffon
Virginie Sourty	Pierre Ballon	
Constance Gerbouin	Marion Bruneau	

■ Le ski nautique et le wakeboard : des atouts touristiques

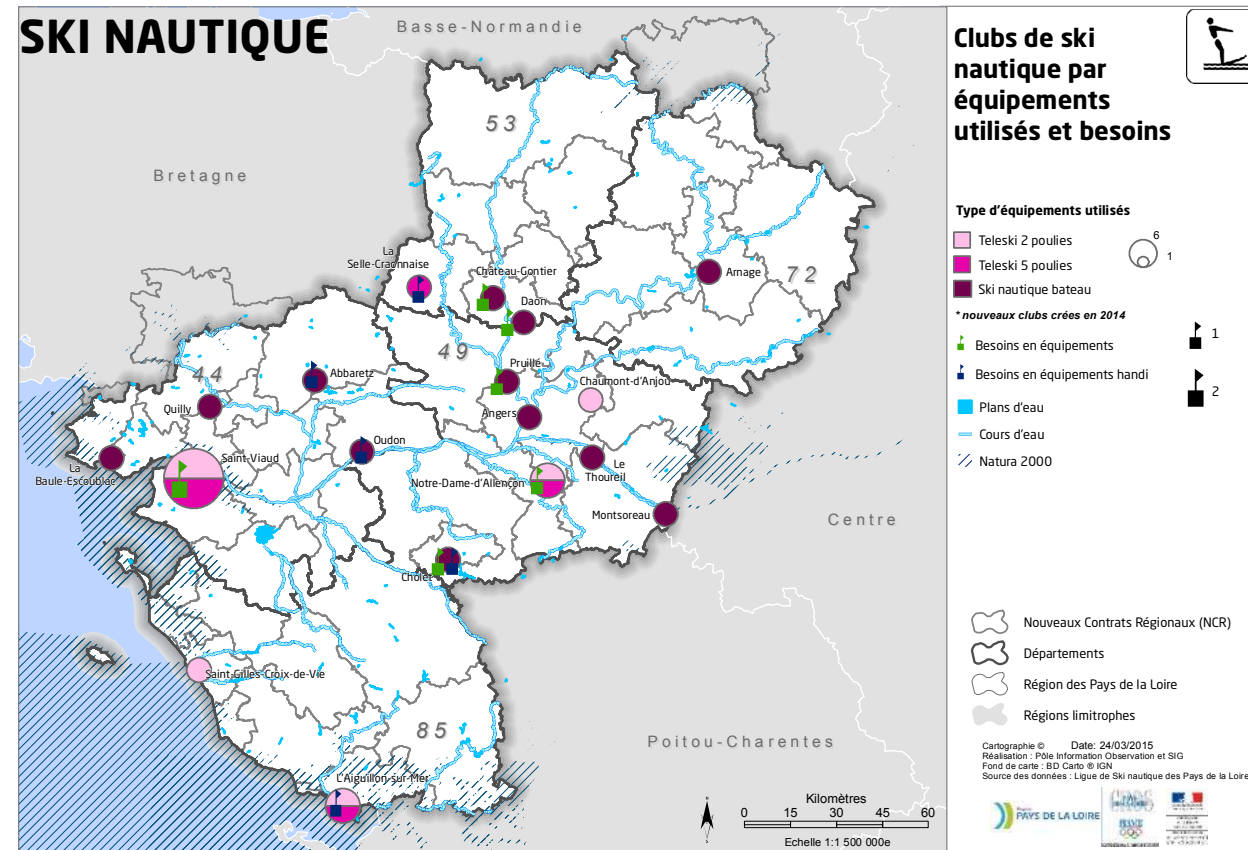
Les activités nautiques et de loisirs sont l'une des spécificités forte de la région des Pays de la Loire.

La croissance des fréquentations et des aménagements des espaces de pratique, les transformations technologiques des matériels utilisés, les impacts de ces activités sur l'économie locale, et plus largement sur le tourisme et l'emploi sportif, sont la marque d'un développement territorial dynamique. En effet, a fortiori dans une région touristique comme celle des Pays de la Loire, sports nautiques et tourisme ne peuvent plus être appréhendés tels des domaines séparés, tant dans les usages que dans les analyses. Comme l'attestent différentes études, les retombées touristiques sont directement perceptibles.

En Pays de la Loire, le public le plus important (40%) en termes d'encadrement est constitué de particuliers et de touristes. La pratique des activités nautiques motorisées est une pratique immédiate à forte valeur ajoutée ludique et associée à des comportements que l'on peut classer sous le type "consommateurs de loisirs". De plus, le téléski qui démocratise la pratique du ski nautique et du wakeboard, renforce son attrait touristique. Elle permet une pratique à tout moment de la journée et sans contrainte météo.

La majorité des pratiquants n'est pas licenciée et pratique librement sans être référencée et comptabilisée. Nous pensons que le nombre de pratiquants réels est à multiplier par trois, voire cinq.

4. LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU SKI NAUTIQUE



■ Les téléskis

Le projet de téléski nautique est très important. Ce système de câbles alimenté par un moteur électrique qui tourne autour d'un plan d'eau avec 2, 4 ou 5 pylônes permet de tracter six à huit personnes sur une ligne, ce qui limite l'espace nécessaire ainsi que les coûts.

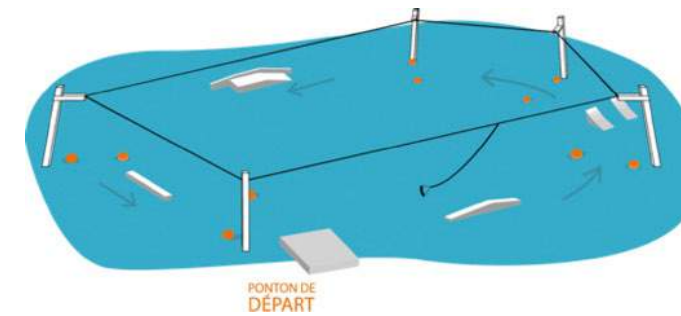
Il y a pour l'instant 63 sites équipés en France. Tous ne sont pas affiliés et notre objectif est de rassembler tout le monde au sein de la FFSNW.

Les bénéfices environnementaux du téléski nautique :

Le ski nautique et le wakeboard sont sans doute les sports d'été les plus populaires, mais dont l'image est ternie par une pratique gourmande en énergie

et bruyante. Le téléski nautique est une alternative "propre" capable de satisfaire sportifs et écologistes. Chaque année, de nouveaux projets de téléskis voient le jour tandis que les spots pour bateau disparaissent. Il faut aussi reconnaître que le silence de fonctionnement des téléskis est remarquable. Autre avantage : la ré-oxygénation de l'eau : le passage régulier des pratiquants (entre 200 et 350 par jour) permet également de ré-oxygéner le plan d'eau naturellement (mise en mouvement de l'eau par le sillage de la planche et les chutes), et ainsi garder une excellente qualité de l'eau.

Axe principal envisagé par la Fédération pour développer la pratique du ski nautique
> Plan du téléski de Saint-Viaud (44)



Les téléskis en Pays de la Loire :

	Structure	Commune	Département
En fonctionnement	TSN 44	Saint-Viaud	Loire-Atlantique
	Wakepark la Rincerie	La Rincerie	
	Anjou wakepark	Notre Dame d'Alençon	Maine-et-Loire
	Atlantic wakepark	L'Aiguillon-sur-mer	Vendée
	KS wakepark	St Gilles-Croix-de-Vie	
En projet		Nozay	Loire-Atlantique
		Plessé	



■ Le ski nautique bateau

Ce sport était, soi-disant, réservé aux classes privilégiées et a parfois été entaché par des abus qui ont donné l'image d'une pratique qui ne respectait pas l'environnement. Est-ce la raison pour laquelle nous avons perdu des zones de pratique ?

Aujourd'hui, la pratique du ski nautique est plus réglementée et encadrée. Les clubs font respecter les règlements prenant en compte les enjeux environnementaux et règles de navigation des zones où la pratique est autorisée.

Dans les années 1950 et 1960, le ski nautique était connu pour son côté spectaculaire grâce aux shows nautiques qui attiraient des milliers de personnes autour d'un plan d'eau.

Les clubs de ski nautique structurent aujourd'hui leur offre et l'organisation autour des plans d'eau afin de pouvoir répondre aussi bien aux attentes des collectivités qu'aux attentes des pratiquants licenciés ou non.

En effet, les clubs investissent dans des bateaux afin de pouvoir proposer des activités au plus grand nombre (scolaires, personnes handicapées, touristes...) mais également inciter tous les pratiquants à se licencier. Les autres activités de ces clubs sont l'encadrement des compétiteurs par des salariés diplômés ou des bénévoles, l'organisation de stages sportifs, d'actions de sensibilisation à l'environnement...



Le ski nautique bateau se pratique soit sur un plan d'eau bénéficiant d'un bateau club et d'installation permettant l'entraînement à la compétition, soit sur un plan d'eau ouvert seulement à la pratique loisirs réglementée. Le rôle de la Ligue est de faire s'impliquer tous les pratiquants dans la pérennisation des zones et plans d'eau autorisant la pratique du ski nautique. Ces espaces, se situant parfois dans des zones à forts enjeux environnementaux, sont soumis à d'âpres discussions pour les maintenir. Notre activité sportive doit relever le défi du développement durable et répondre aux trois enjeux suivants : environnemental, social et économique (gestion des coûts).

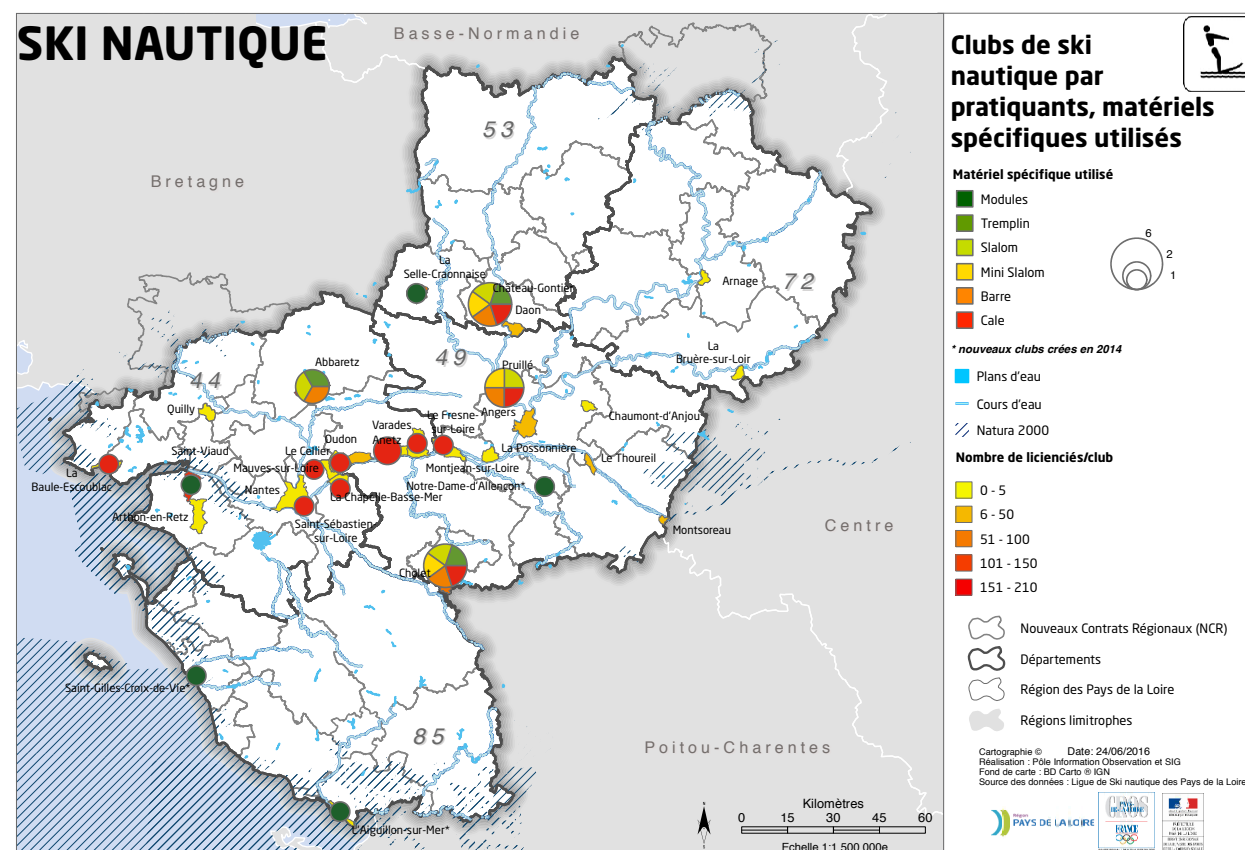
Les zones de ski nautique "bateau" existantes en Pays de la Loire

	Plans d'eau	Cours d'eau (zone délimitée)
Loire-Atlantique	Abbaretz Quilly	Zones sur la Loire
Maine-et-Loire	Cholet	
Mayenne	aucun	3 zones sur la Mayenne
Sarthe	aucun	2 zones sur le Loir
Vendée	aucun	aucune zone

■ Synthèse des équipements de base nécessaires à un club

Structures tournées vers la compétition

Bateaux	Ski nautique	<ul style="list-style-type: none"> - Bateau type ski nautique - Slalom - Tremplin - Ponton - Vestiaire accessible - Local rangement bateau - Longueur de plan d'eau d'au moins 900 m
	Wakeboard	<ul style="list-style-type: none"> - Bateau - Tour de wake - Distance d'évolution d'au moins 900 m - Ponton
Télési	Wakeboard	<ul style="list-style-type: none"> - 5 poulies - Rampes



Structures tournées vers le loisir

Bateaux	Ski nautique	<ul style="list-style-type: none"> - Bateau - Bateau baby-ski moteur 15 à 20 CV - Barre baby-ski - Accueil accessible - Local rangement bateau - Longueur de plan d'eau d'au moins 700 m - Barre débutant
	Wakeboard	<ul style="list-style-type: none"> - Tour - Bateau - Bateau baby-ski moteur 15 à 20 CV - Barre baby-ski - Accueil accessible - Local rangement bateau - Longueur de plan d'eau d'au moins 700 m - Barre débutant
Téléski	Tous supports	<ul style="list-style-type: none"> - 2 poulies - 5 poulies

Structures souhaitant développer le ski-assis

Bateaux	Ski nautique & Wakeboard	<ul style="list-style-type: none"> - Bateau - Ponton accessible (ras de l'eau) - Vestiaires et toilettes accessibles aux personnes en situation de handicap - Accueil accessible - Longueur de plan d'eau d'au moins 700 m
Téléski		<ul style="list-style-type: none"> - 2 à 5 poulies - Ponton accessible (ras de l'eau) - Vestiaires et toilettes accessibles aux personnes en situation de handicap - Accueil accessible - Longueur de plan d'eau d'au moins 700 m

5. "AMBITION 2025"

■ Constat

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de pratique des skieurs de très haut niveau • Développement des téléskis • Qualité de l'encadrement • Formations fédérales (initiateur, moniteur, opérateur téléski) • Féminisation de la pratique compétitive • Développement du ski-assis 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de passerelles entre la pratique de loisir et la pratique sportive • Absence de suivi financier • Absence de formation de juge • Absence d'organisation de compétition internationale • Pratique libre très développée • Manque de visibilité • Manque de bénévoles • Peu d'activité en hiver • Problème des écourues pour les zones de pratique sur rivière qui réduit le temps de pratique (1 fois tous les 3 ans). • Pas d'exploitation du potentiel offert par le littoral

■ La politique de développement de la Ligue

- Convaincre les clubs de l'importance d'un "projet club"
 - Faire des projets communs et adaptés
 - Convaincre que le projet club est un moyen d'évaluer les capacités de développement
 - Organiser des journées inter-clubs
- Favoriser les valeurs de l'association
 - Promouvoir l'engagement des bénévoles et des jeunes bénévoles
 - Former des dirigeants et des juges
 - Former des initiateurs clubs dès 16 ans
 - Impliquer des bénévoles dans la vie locale
 - Former des secouristes
- Développement de la pratique pour tous
 - avec les téléskis
 - avec le baby-ski
 - avec la demande de féminisation
 - et inciter les clubs à proposer le ski-assis
- Améliorer la communication autour de notre sport
 - Communiquer via les réseaux sociaux
 - Revoir le site internet
 - Trouver les interlocuteurs média au sein des départements
 - Développer le ski bateau électrique

6. BESOINS EN ÉQUIPEMENTS À L'HORIZON 2025

■ Projet de développement du baby-ski dans les structures FFVoile

Projet de développement entre la Ligue de ski nautique et la Ligue de voile des Pays de la Loire

Enjeux :

- Diversifier l'offre produit par une activité complémentaire,
- Mutualiser et relier ces deux pratiques nautiques complémentaires.

Présentation de l'activité :

Le baby-ski est un bon moyen d'initier les enfants à la pratique du ski nautique. Le baby-ski permet aux enfants de découvrir les joies de la glisse sans prendre de risque grâce à un équipement qui leur est tout à fait adapté. Ce sport nautique leur permet d'acquiescer plus de confiance en eux, de se dépenser physiquement, de travailler l'équilibre et la concentration.

Cette activité est à destination des enfants de 3 à 10 ans.

Mise en place d'un système de barre latérale fixée sur une petite barque à moteur de manière que l'enfant soit toujours proche du moniteur pendant la séance.

■ Projet de création d'un pôle d'entraînement de ski nautique

Bâtir un projet de développement pour le ski nautique et wakeboard, bateau et téléski permettra de préparer l'avenir de notre sport dans la région et en France. Il tiendra compte de l'attente des jeunes et s'adaptera au développement de notre discipline grâce à l'envol des "téléskis" en France.

Les opportunités contextuelles :

- La Fédération ne dispose pas de structure déconcentrée d'entraînement type pôle régional ou pôle espoir pour le wakeboard.
- La proximité du Cefam (Centre d'études et de formations des activités motorisées) situé à Quilly (44) est un atout important pour la professionnalisation de notre discipline. Ce centre propose des

Modalités

Seules les structures affiliées à la FFSNW peuvent proposer cette activité. Aussi, dans le cadre d'une convention entre la Ligue de voile et la Ligue de ski nautique, un club régional affilié à la FFSNW sera créé. Ainsi, les structures FFVoile, après avoir signé une convention avec ce club, pourront proposer l'activité.

La structure FFV devra également avoir une personne responsable de l'activité baby-ski, licenciée à la FFSNW et en possession du brevet d'initiateur baby-ski.

Matériel nécessaire :

- un système de barres démontables spécifiques à installer sur le bateau de sécurité,
- une paire de baby-skis,
- des shortys et gilets pour chaque pratiquant.

formations BPJEPS tout au long de l'année.

- Deux clubs fédéraux sont prêts à s'engager. Dans un premier temps, nous souhaitons organiser une école de sport pour le ski bateau le mercredi à Abbaretz et une école de sport pour téléski le samedi à Nozay.
- Un nouveau CREPS va se construire à Nantes pouvant accueillir un grand nombre de sports et d'athlètes. La liaison entre le CREPS et ce pôle est facilitée par la ligne tram-train Nantes/Châteaubriant.
- Le pôle d'entraînement France wakeboard ainsi qu'un pôle Espoir ski nautique pourraient bénéficier du CREPS et CENS (Centre éducatif nantais pour sportifs) ainsi que des clubs fédéraux existant sur les sites d'Abbaretz et de Nozay.

En effet, les deux versants, scolaire et sportif, du parcours d'un jeune peuvent être réunis :

- Scolaire et accueil : CREPS et CENS,
- Sportif : ski nautique, wakeboard et téléski nautique.

Ce projet pour 2017 permet d'entrevoir une nouvelle orientation pour l'olympiade 2017/2021, et ainsi de monter un projet durable de développement de l'activité. Cela en vue de déterminer des conventions pluriannuelles d'objectifs et l'accès de notre sport au haut niveau.

■ Projet de labellisation des clubs "émergents"

La Ligue souhaite aider un maximum de clubs "wakeboard câble" à obtenir le label fédéral club "émergent". Ces structures doivent permettre la progression des athlètes et organiser un flux vers les structures supérieures. L'objectif de ce projet est d'augmenter le nombre et la qualité des athlètes au niveau international dans les catégories "jeunes".

Le cahier des charges du label club "émergent" :

Matériel demandé :

- l'ensemble du matériel sportif doit être en conformité avec les règles nationales et internationales (gilets et casques),
- téléski 5 ou 6 poulies : parcours minimum de 550 mètres muni de modules,
- trampoline.

Installations :

- sanitaires obligatoires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité validées par l'autorité compétente,

- local de stockage sécurisé,
- matériel de premier secours,
- téléphone d'urgence lors des heures d'entraînement.

Volume d'entraînement :

au moins 1 heure/athlète/jour pendant au minimum 5 jours.

Conditions d'exercice des clubs de ski nautique souhaitant obtenir le label :

- posséder un label fédéral "compétition",
- organiser, au minimum, tous les ans une compétition homologuée,
- négocier le coût de l'heure d'entraînement,
- le club sera également prioritairement choisi afin d'accueillir les stages FFSNW des équipes de France.

■ Projet de développement de zones de pratique

Nous souhaitons développer la pratique du ski nautique (bateau et téléski) dans tous les départements et notamment en Sarthe et en Vendée. Nous soutenons les créations de clubs ski nautique et wakeboard dans ces départements.

Notre rôle est d'aider aussi les clubs (privés et associatifs) dans leurs démarches d'affiliation (aide à la prise de licences, réduction des coûts) et surtout de pérenniser ces clubs qui sont la base de notre développement de pratique et bien sûr de notre sport.

■ Et pourquoi ne pas considérer le ski nautique comme un sport-santé ?

La Ligue souhaite promouvoir le bienfait de la pratique du ski nautique auprès des séniors (plus de 35 ans). Les méthodes d'initiation sont adaptées à tous les publics et à tous les âges. Cette discipline est à la portée de tous et permet à chacun de se muscler et d'appréhender les premiers moments de glisse, tracté à vive allure et surfant sur les vagues. C'est une activité peu violente et qui attire de plus en plus de personnes de tous âges.

Le ski nautique utilise l'ensemble des muscles de notre corps, qu'il s'agisse des membres inférieurs

comme les cuisses, les mollets ou encore les abdominaux ou les fessiers. Il fait aussi travailler le dos et les épaules et aide à se maintenir droit. De plus, il améliore la capacité cardio-respiratoire. C'est également un sport, à n'en point douter, qui apporte son lot d'émotions fortes. Avec un entraînement régulier mais aussi une alimentation adaptée et une bonne hydratation, le ski nautique est le meilleur allié pour sculpter son corps. Ce sport apporte aussi des bénéfices psychologiques et sociaux (confiance en soi, concentration, esprit d'équipe, esprit d'analyse, etc.).

■ Ambition ou réalité, développement du bateau électrique pour le ski nautique

Tout d'abord, nous souhaiterions que les bateaux baby-ski deviennent électriques, ce qui permettrait aux enfants de découvrir le ski nautique en toute quiétude. C'est sans doute l'avenir pour le développement du baby-ski.

Pour les bateaux de ski nautique, des études d'électrification sont en cours. Le constat est que l'activité requiert beaucoup de puissance pour le démarrage.

Ainsi, la propulsion électrique est une application idéale, puisque le bateau n'émet aucune pollution pour le skieur qui est situé directement dans les gaz d'échappement du moteur thermique. Développer un bateau à propulsion 100% électrique à des fins de compétition sera un vrai challenge et pourrait rentrer dans un programme d'aide à l'innovation en énergie ; un défi pour notre discipline.

ANNEXE

Ordre d'idée des investissements à prévoir :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| • Bateau (290 à 350 CV) | entre 50 000 € et 75 000 € |
| • Slalom et son positionnement sur l'eau : | environ 5 000 € |
| • Tremplin et positionnement sur l'eau : | environ 10 000 € |
| • Téléski bi-poulies : | entre 25 000 € et 30 000 € |
| • Téléski cinq poulies : | entre 350 000 € et 450 000 € |
| • X modules pour téléskis : | entre 2 000 € et 15 000 € par module |
| • 1 ski-handi (châssis et ski) : | entre 1 500 € et 2 500 € |

Réalisation

Décembre 2016
Région des Pays de la Loire
Hôtel de la Région
1 rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex 9
Tél. 02 28 20 50 00 - Fax 02 28 20 50 05
www.paysdelaloire.fr

Rédaction

Ligue de ski nautique et de wakeboard
des Pays de la Loire

Photos

Ligue de ski nautique et de wakeboard
des Pays de la Loire

Mise en pages :

Anima productions



**Ligue de ski nautique
et de wakeboard des Pays de la Loire**

Maison des sports
441103 Nantes - cedex 4
skinautiquewakePLL@gmail.com
Siret : 497 917 617 00019 - JO 20070014

